

MAIRIE DE CHALENCON
07240

Tél. : 04.75.58.14.41
Fax : 04.75.58.17.12
Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 septembre 2016**

Date de la convocation 15 septembre 2016

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 40

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur MASSINI Alain

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés :

Absents : Stéphane DONY,

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Blés d'Or : réponse à l'appel à projet du Département
3. Vote des subventions aux associations communales
4. Projet d'acquisition foncière au quartier les Soleilas
5. Convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre d'un dossier FISAC
6. Plan d'adressage de la commune : Convention avec la poste
7. Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
PAR 10 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2016.

2 – Réponse à l'appel à projet du Département pour Les Blés d'Or :

« Ardèche Tourisme Horizon 2016 »

Le Maire informe le conseil Municipal de l'appel à projet « Ardèche Tourisme Horizon 2016 » qui dans son volet investissement prévoit un accompagnement financier pour les hébergements de groupe à dimension sociale.

Le public accueilli dans l'établissement des Blés d'or, géré en régie directe par la commune correspond parfaitement à la définition donnée dans le règlement d'attribution.

L'adaptation à de nouveaux enjeux nécessite des aménagements dans le bâtiment principal et une extension par l'aménagement d'une annexe dans un bâtiment communal situé à proximité immédiate. Un avant-projet a été établi par Monsieur Alain MOUNIER, Architecte DPLG à Soyons, dont le coût s'élève à 374 775€ HT .

Après la présentation de l'avant-projet, le Conseil Municipal de Chalencon, à l'unanimité, DECIDE :

- De Valider l'avant-projet présenté
- De solliciter le Département au titre de l'Appel à projet « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », au taux de subvention maximum.
- De mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet, y compris la signature des marchés et pièces relatives à ce dossier.

3 – Vote des subventions pour 2016 aux associations :

Au vu des documents fournis par chaque association, Le Conseil Municipal décide le versement des subventions aux associations suivantes, pour 2016.

Liste associations	2016
AIMERGENS	155€
Amicale des Sapeurs-pompiers de Chalencon	460€
Association « A deux Mains »	155€
Comité des fêtes de Chalencon	155€
Les Amis de l'Orgue	155€
Les Marchés de Diane	155€
Sou des Ecoles de Chalencon	155€
Association culturelle de Chalencon	155€
Les Amis de la Bibliothèque	155€
Livres et Village	155€
Ecran Village	100€
La Jeunesse Chalenconnaise	155€
Les Anciens Combattants	155€
ADMR	100€

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, qu'il y a lieu également de verser la subvention de fonctionnement rentrée scolaire 2016 au Sou des Ecoles. Cette année les enfants sont au nombre de 28.

Donc la subvention à verser est de $28 \times 90\text{€} = 2\,520\text{€}$.

Monsieur Le Maire fait part de la demande de subvention, exceptionnelle, du Directeur de l'Ecole pour un voyage scolaire au printemps, à la grotte de l'Aven D'Orgnac, dans le sud Ardèche, dans le cadre des sorties « Patrimoine Ardéchois » premier degré. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention, à hauteur de 5€ /enfant soit une aide de 125€.

4 – Acquisition foncière au Quartier Les Soleilas :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil municipal de la vente de la propriété FAYARD René. Il existe des parcelles de terrains à proximité de l'espace les Soleilas, qui pourraient être intéressante pour la commune. Il s'agit des parcelles : section C n°131.132.133, pour une contenance de 8 810 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- DONNE son accord pour l'acquisition de ces trois parcelles au prix de 0.50€ le m², soit pour une somme totale de 4 405€. Les frais divers occasionnés par cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- CHARGE le Maire de prendre contact avec l'agence Immobilière et la SAFER
- Et L'AUTORISE à signer tous documents afférents à cette affaire.

5 – Convention de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat dans le cadre d'un dossier FISAC : Accompagnement pour la modernisation et la mise en accessibilité de la boulangerie de Chalencon :

Dossier en préparation.

6 – Plan d'adressage de la commune : convention avec la poste.

Avis favorable du Conseil municipal. Un conseiller municipal aurait souhaité avoir des précisions sur la manière de définir l'adressage pour les hameaux.

Le Maire propose de l'associer au travail de préparation.

Convention à faire démarrer qu'en début d'année 2017.

– Questions diverses :

➤ Association « La jeunesse Chalenconnaise :

La manifestation de l'association organisée le 20 août dernier à l'espace les Soleilas, qui s'est déroulée sous une pluie battante, n'a pas connue la réussite escomptée. Le maire propose donc au Conseil Municipal de ne pas leur facturer la location de la salle et les charges, afin d'encourager les jeunes à poursuivre leur investissement dans l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

➤ **Régularisation foncière.**

➤ **Chemin de Rochefort**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Chalenccon entretient des chemins depuis plusieurs années, qui sont devenus de fait communaux sans que la commune de Chalenccon soit propriétaire du foncier.

Pour des raisons de responsabilité, de conformité administrative et d'équité, notre commune se doit de régulariser ces situations.

C'est le cas du chemin qui mène aux maisons des familles TORLET, à Rochefort. Les parcelles concernées sont les A 643, A 473, appartenant à la famille TORLET Emmanuel et la parcelle A 475, appartenant à Monsieur SALVIGNON André.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- DONNE son accord pour l'acquisition de l'emprise du chemin, à l'euro symbolique, conformément au découpage établi par le cabinet de géomètre expert GEODIAG 4307. Les frais divers occasionnés par cette vente seront à la charge de la commune.
- CHARGE le Maire de prendre contact avec Le Notaire de la commune.
- Et L'AUTORISE à signer tous documents afférents à cette affaire.

➤ **Parking à gauche du cimetière**

Acquisition foncière pour création parking côté cimetière de Chalenccon :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur CHARREL Max a cédé gracieusement à la commune une partie de la parcelle D 276, pour la création d'une aire de stationnement à proximité du cimetière communal. Un document de modification du parcellaire cadastral a été établi par le cabinet de géomètre expert GEODIAG 4307. Les formalités d'acquisition du foncier n'ayant pas été faites en totalité, notre commune se doit de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- DONNE son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle D 276 à Monsieur CHARREL Max, à l'euro symbolique. Les frais divers occasionnés par cette vente seront à la charge de la commune.
- CHARGE le Maire de prendre contact avec Le Notaire de la commune.
- Et L'AUTORISE à signer tous documents afférents à cette affaire.

➤ **Chemin des Esclozas**

Acquisition foncière au Quartier Les Esclozas :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Chalenccon entretient des chemins depuis plusieurs années, qui sont devenus de fait communaux sans que la commune de Chalenccon soit propriétaire du foncier.

Pour des raisons de responsabilité, de conformité administrative et d'équité, notre commune se doit de régulariser ces situations.

C'est le cas du chemin qui mène aux maisons des familles HERMIER Jean-Louis et Fabrice, et qui dessert également des parcelles appartenant aux familles CHAREYRON et TOURASSE. Les deux parcelles concernées sont les B 35 et B 36 pour une surface totale de 670 m², propriété de Madame HERMIER, née RIOU Monique. Un document de cession gratuite, de principe, sous seing privé a été signé par le propriétaire.

Monsieur HERMIER Fabrice ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- DONNE son accord pour l'acquisition de ces deux parcelles à madame HERMIER Monique, à l'euro symbolique. Les frais divers occasionnés par cette vente seront à la charge de la commune.
- CHARGE le Maire de prendre contact avec Le Notaire de la commune.
- Et L'AUTORISE à signer tous documents afférents à cette affaire.

➤ Extinction des lampes :

Voir extension de temple et de l'Eglise.

Informé par affiche l'extinction de l'Eclairage public

➤ Zone humide :

Nettoyage à terminer

Réunion à prévoir avec les financeurs

➤ Terrain Espace les Soleils :

Prévoir réunion sur la question des végétaux

Séance levée à : 22 h 40